

2008/8734 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 10 850 € AU GOETHE INSTITUT POUR L'ORGANISATION DE DEBATS CULTURELS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « CAFES 2013 » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Lors du Conseil municipal du 4 octobre 2007, M. le Maire a été autorisé à soumettre la candidature de Lyon au titre de Capitale européenne pour l'année 2013. Le dossier de candidature a donc été présenté le 19 décembre 2007 au jury chargé de la désignation de la ville française future capitale européenne de la Culture en 2013.

Sur la base des dossiers déposés par les villes françaises candidates (Amiens, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Saint-Étienne, Strasbourg et Toulouse), le jury a depuis établi une liste restreinte des villes dont il recommande la présélection. Il s'agit de Lyon, Bordeaux, Marseille et Toulouse.

Dans neuf mois, le jury se réunira à nouveau pour procéder à la sélection définitive de la ville française capitale européenne de la culture, sur la base des dossiers de candidature approfondis présentés par ces quatre villes.

Comme lors de la phase initiale de construction de la candidature de Lyon, l'objectif reste d'associer les Lyonnais à ce grand projet dans le cadre d'une démarche participative. C'est dans cette perspective que le Goethe Institut propose aujourd'hui de poursuivre le travail qu'il a engagé dans le cadre des « cafés 2013 », et pour lequel il a bénéficié en 2007 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Les « cafés 2013 » poursuivent en 2008 l'objectif de susciter le débat autour de la candidature lors de temps de convivialité, en sollicitant l'engagement des membres du comité de parrainage « Lyon 2013 », mais aussi des citoyens motivés par ce projet.

Sept cafés sont programmés entre février et octobre 2008. Les thèmes abordés la saison précédente (art, sport, gastronomie, architecture, urbanisme, diversité culturelle, savoirs, réseaux européens...) y seront approfondis. D'autres thèmes, plus directement liés à l'implication des citoyens dans la candidature de la Ville au titre de Capitale Culturelle Européenne, seront également proposés.

Des personnes impliquées dans les projets d'autres villes européennes qui seront Capitales culturelles européennes dans les années à venir seront aussi invitées à participer, afin de profiter de leur savoir-faire et d'échanger avec eux.

L'intérêt de cette démarche participative est de parvenir à une appropriation collective par les Lyonnais de cette candidature, au travers d'espaces de dialogue et de débat. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au Goethe Institut pour un montant de 10 850 € pour l'année 2008.

Vu la délibération du 4 octobre 2007 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. Une subvention d'un montant de 10 850 € est allouée au Goethe Institut dans le cadre de l'organisation des « Cafés 2013 » pour l'année 2008.

2. La dépense en résultant sera prélevée sur les lignes de crédits inscrites au budget de l'exercice 2008 sur le programme « spect », sur la ligne de crédit 3464.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN